# SIGNALISATION SPECIFIQUE POUR LES DEUX-ROUES

MOBILITE DOUCE / TOUTES LES COMMUNES

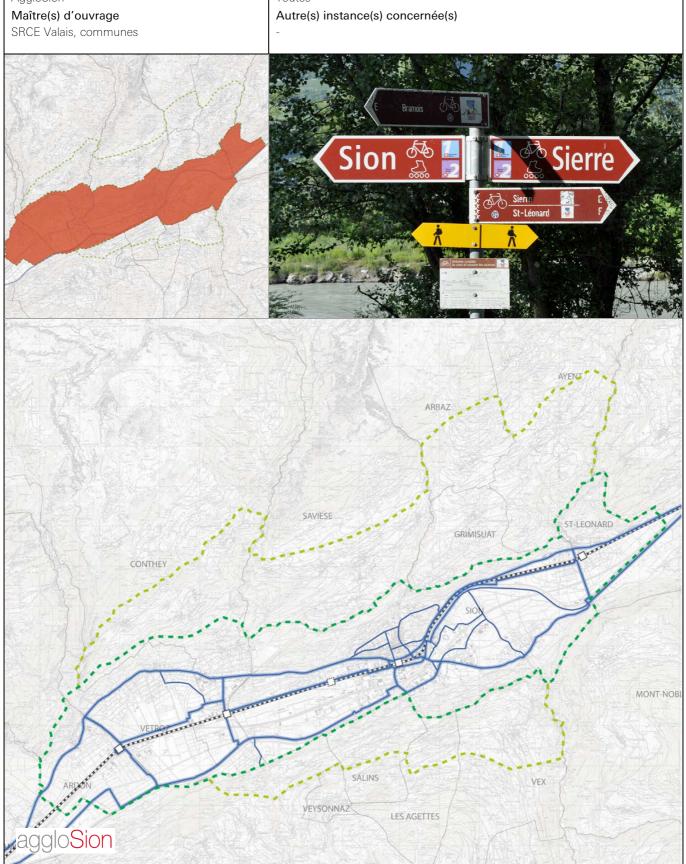
**MD12** 

Instance(s) responsable(s)

AggloSion

Commune(s) concernée(s)

Toutes



## SIGNALISATION SPECIFIQUE POUR LES DEUX-ROUES

### MOBILITE DOUCE / TOUTES LES COMMUNES



### Etat actuel

Aujourd'hui, sauf sur les itinéraires de cyclotourisme, il n'y a pas de signalisation spécifique pour les cyclistes.

### Objectifs

Assurer le guidage des cyclistes vers les itinéraires aménagés et sécurisés.

#### Description

La mise en place de nouveaux itinéraires cyclables, directs et sur des tracés séparés du trafic automobile, impose une adaptation de la signalisation deux-roues afin d'orienter les usagers sur les itinéraires dédiés.

#### Opportunité

Le projet d'agglomération définit une hiérarchie du réseau cyclable cohérente avec le projet de territoire. Cette mesure vise à inciter le trafic cycliste à utiliser le réseau conformément à cette hiérarchie.

#### Utilité

- CE1: incite le trafic cycliste à utiliser le réseau conformément à la hiérarchie retenue.
- CE2: vise à rendre les déplacements en modes doux plus attractifs dans les centres, et contribue ainsi à réduire la dispersion de l'urbanisation.
- CE3: améliore la sécurité de tous les usagers en incitant le trafic cycliste à utiliser les axes adaptés au déplacement.
- CE4: renforce l'attractivité de la mobilité douce et contribue ainsi au report modal et à la diminution des nuisances environnementales.

TJM (max)	2009 : -	2025 estimé	sans PA : 2025 : -
Coûts d'investissement	Fr. 150'000	Priorité	A (2015-2018)
Mise en œuvre		Références	
Etat des réflexions :	Les premières réflexions concernant la signalisation du réseau cyclable d'agglomération ont été menées dans le cadre du projet d'agglomération.	-	
Planning des études :	2012-2013: études détaillées d'aménagement, avant-projet, projet 2014: mise à l'enquête		
Avant-projet :	2014		
Début des travaux :	2015		
Mise en service :	2015		